COLLECTIF INTERASSOCIATIF AUTOUR DE LA NAISSANCE

Procès-Verbal de l'assemblée générale ordinaire du CIANE
26 janvier 2026, Paris

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire

- Approbation du rapport moral et présentation des activités de l'association.
- Approbation du rapport financier présenté par la trésorière.
- Fixation des cotisations pour l'année 2026
- Candidatures et élection du CA

Associations présentes ou représentées	
Ami.e.s et Usager.e.s de la maison de naissance CALM (AU CALM)	Grossesse Santé Prééclampsie
Association Cesarine	La Cause des Parents
Bien Naître Lyon	La Leche League France (LLLF)
Bien Naître Nantes	MaM&Co
CDAAD	Maman Blues
Galactée	Mettre Ô Monde
Graines de Parentalité	Société d'histoire de la naissance

Soit un total de 14 associations sur 17 présentes ou représentés. Elles ont droit à 3 voix chacune.
13 personnes adhérentes individuelles étaient présentes ou représentées sur 19. Elles ont droit à 1 voix chacune.

Liste des personnes présentes :
Soizic Guerin-Cauet (Bien Naître Nantes), Claude Didierjean (LLL France et Société d'Histoire de la Naissance), Tiphaine Guillard (ADAAD), Hélène Carrère (MôM), Madeleine Akrich (adhérente individuelle), Aurore Magaud (Graine de parentalité), Marie-Laure Clain (adhérente individuelle), Bernard Bel (adhérent individuel), Hélène Pariente (ADAAD), Laura Deffontaines (CDAAD), Emmanuelle Phan (adhérente individuelle), Nathalie Gomez (Grossesse Santé contre la prééclampsie) , Elise Marcende (Maman Blues), Lauranne Fina (CDAAD), Manuelle Delpierre (CALM), Lucie Adalid (Coccinelle), Anne Evrard (Bien Naître Lyon), Laure Delpierre (CALM).

1) Présentation des activités de l'association et approbation du rapport d'activité 2024

Une lecture du rapport avec explications de chaque point a été faite. Cela a donné lieu à des discussions autour des différents sujets, des explications sur l'importance de la place des usagers dans ces travaux et la prise en compte de l'expertise du CIANE:

- Groupe de travail en ce moment avec le Collège national des gynécologues-Obstétriciens Français (CNGOF) sur les recommandations de pratiques cliniques sur les Pertes de grossesses précoces.

Le terme "fausses couches" est enfin banni, il y a eu un débat autour du terme à utiliser, ils ont proposé au CIANE de trancher. Le vote pour choix entre les termes

- Arrêt précoce de Grossesse
- Perte de grossesse précoce

C'est le premier terme qui a été choisi.

- Congrès SFMP : il serait bien que les membres du CIANE y participent pour voir les différents acteurs de la périnatalité et comment les usagers s'intègrent.

 https://www.sfmp.org/save-the-date-congres-sfmp-n3-1er-2-octobre-2026/

- Explication rapide des différentes instances sur lesquelles le usagers peuvent participer https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/Fiche_le_representant_des_usagers-2.pdf
- Point sur les maisons de naissance donné par Anne, objectif 2026 essayer de recréer du lien avec le ministère de la Santé et le collectif des Maisons de naissance : il faudrait une action publique avec ministère et Haute Autorité de Santé (HAS)
- Autre objectif 2026 : refaire une enquête sur le vécu des femmes et des couples sur leur maternité en France
- Mise en avant de la science dans l'ADN du CIANE ce qui fait notre crédibilité

Le rapport a été approuvé à l'unanimité

2) Présentation et approbation du rapport financier 2024

Présentation du rapport par la trésorière (voir annexe)

Le rapport a été approuvé à l'unanimité.

3) Fixation des cotisations 2026

Il est proposé de maintenir les cotisations 2025 :

Pour les usager(e)s individuel(le)s, le **montant minimum** de la cotisation est fixé à 20€.

Un montant d'adhésion minimum est fixé pour chaque association en fonction de sa taille. Rien n'empêche de cotiser davantage si les ressources de l'association le lui permettent.

Montant minimum: - de 30 adhérents: 20€; de 30 à 49 adhérents: 40€; de 50 à 99 adhérents: 50€; de 100 à 199 adhérents: 70€; de 200 à 499 adhérents: 100€; au-delà de 500 adhérents: 150€.

La grille de cotisation a été approuvée à l'unanimité

4) Élection du conseil d'administration

Candidates : Lucie Adalid (Coccinelle), Madeleine Akrich (individuelle), Hélène Carrère (Mettre Ô Monde), Laure Delpierre (CALM), Anne Evrard (Bien naître Lyon), Lauranne-Fina (CDAAD), Soizic Guérin-Cauet (Bien Naître Nantes), Elise Marcende (Maman Blues).

Toutes les candidates sont élues à l'unanimité des associations présentes et représentées.

Clôture de l'AG à 12h

Fait à Paris, le 26 janvier 2026

Anne Evrard	Hélène Carrère	Soizic Guérin-Cauet	Élise Marcende
Co-présidente	Co-présidente	Co-présidente	Co-présidente

